



# Assemblée générale

Documents officiels

## Commission du désarmement

**354<sup>e</sup>** séance

Mardi 19 janvier 2016, à 10 heures  
New York

Président : M. Seck ..... (Sénégal)

La séance est ouverte à 10 h 10.

### Ouverture de la session

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la session d'organisation de 2016 de la Commission du désarmement.

### Projet d'ordre du jour provisoire de la session d'organisation de 2016 de la Commission du désarmement (A/CN.10/L.75)

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Comme les années précédentes, la Commission se réunit brièvement aujourd'hui pour examiner les questions d'organisation, notamment l'élection du Président et des autres membres du Bureau pour la session de 2016.

J'appelle à présent l'attention de la Commission sur l'ordre du jour provisoire de cette session d'organisation, qui est publié sous la cote A/CN.10/L.75.

Le point 4 du projet d'ordre du jour provisoire doit être amendé puisque le projet de résolution mentionné dans ce point de l'ordre du jour a déjà été adopté par l'Assemblée générale (résolution 70/68). Je sou mets donc le projet d'ordre du jour provisoire à la Commission étant entendu que le point 4 qui y figure sera amendé.

Je donne la parole au représentant du Maroc.

**M. Eloumni** (Maroc) (*parle en anglais*) : Compte tenu de l'amendement au point 4 du projet d'ordre du jour provisoire signalé par la présidence, je crois que ce point de l'ordre du jour devrait maintenant se lire comme suit « Examen de la résolution de la Première Commission concernant la Commission du désarmement présentée à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale » ou « Examen de la résolution concernant la Commission du désarmement adoptée par l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session ». Autrement dit, les termes « déposé auprès de » doivent être supprimés.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Compte tenu de la proposition du représentant du Maroc, puis-je considérer que la Commission décide d'adopter l'ordre du jour provisoire qui figure dans le document A/CN.10/L.75, tel qu'oralement révisé?

*L'ordre du jour, tel qu'oralement révisé, est adopté.*

### Élection du Président

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Conformément au principe établi de roulement géographique, c'est au Groupe des États d'Asie et du Pacifique que revient l'honneur de présenter un candidat au poste de Président de la Commission pour sa session de 2016. J'ai reçu du Président de ce groupe une communication officielle m'informant que le Groupe est parvenu à un accord sur la candidature

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



de l'Ambassadeur du Vanuatu à la présidence de la Commission pour sa session de 2016.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission décide d'élire par acclamation M. Odo Tevi Président de la Commission du désarmement.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de la Commission et en mon nom propre, je félicite l'Ambassadeur Odo Tevi, Représentant permanent du Vanuatu, de son élection à ces hautes fonctions. Je me fais l'interprète de tous en disant que nous nous réjouissons à la perspective de bénéficier de sa riche expérience et de ses talents diplomatiques. Nous lui souhaitons plein succès dans l'accomplissement de ses nouvelles et importantes fonctions. Quant à nous, nous sommes à son service et serons prêts, le cas échéant, à lui prodiguer des conseils et tout notre appui.

Sur ces brèves remarques, j'invite l'Ambassadeur Odo Tevi à assumer la présidence.

*M. Tevi (Vanuatu) assume la présidence.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier les membres de la Commission de m'avoir élu Président de la Commission du désarmement et à reconnaître l'importance de la tâche de présider cette session d'organisation qui m'a ainsi été confiée. Je veux aussi remercier le Président de la session de 2015 de ses paroles aimables et des vœux qu'il m'a adressés. Je compte sur l'appui et la coopération de tous les États Membres pour que les importants objectifs de la Commission puissent être atteints.

Avant de passer à la question suivante inscrite à notre ordre du jour, je voudrais rendre un hommage mérité au Président de la Commission du désarmement pour la session de fond de 2015, l'Ambassadeur Fodé Seck, pour sa direction et sa conduite avisées des travaux de la Commission. Mes remerciements vont aussi aux autres membres du Bureau pour leurs efforts inlassables et courageux. Enfin, je tiens à remercier les délégations de l'esprit constructif et de la coopération dont elles ont fait preuve pendant la précédente session de la Commission.

Nous poursuivons avec la troisième question inscrite à notre ordre du jour, à savoir l'élection des autres membres du Bureau de la Commission du désarmement pour 2016. Comme pour le poste de président, les autres membres du Bureau sont aussi élus selon le principe de la rotation géographique. Par

conséquent, c'est au tour du Groupe des États d'Afrique de désigner le Rapporteur ainsi qu'un vice-président de la Commission pour la session de fond de 2016.

Je devrais normalement proposer de procéder maintenant à l'élection des vice-présidents. Toutefois, à ce propos, j'ai été informé que les consultations se poursuivent au sein des groupes régionaux sur les candidatures possibles aux postes de vice-présidents et de rapporteur. Aussi aborderons-nous cette question ultérieurement.

### **Examen de la résolution 70/68 adoptée par l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Comme les membres de la Commission le savent, l'Assemblée générale a adopté une résolution qui porte spécifiquement sur les travaux de la Commission. Par souci de clarté et à l'intention des membres de la Commission, je voudrais m'arrêter un peu sur cette résolution.

La résolution 70/68, intitulée « Rapport de la Commission du désarmement », a été adoptée par l'Assemblée générale à sa 67<sup>e</sup> séance plénière, le 7 décembre 2015, au titre du point 99 b) de l'ordre du jour. Les paragraphes pertinents de la résolution, à savoir les paragraphes 5, 6 et 9, se lisent comme suit.

Le paragraphe 5 :

« Constate avec satisfaction que, conformément à sa décision 52/492, la Commission du désarmement a adopté, à sa 347<sup>e</sup> séance tenue le 7 avril 2015, l'ordre du jour provisoire de sa session de fond de 2015, étant entendu que les consultations se poursuivraient sur les moyens d'appliquer sa résolution 69/77, et décidé que cet ordre du jour resterait valable jusqu'en 2017; »

Le paragraphe 6 :

« Recommande que la Commission du désarmement poursuive l'examen des points suivants à sa session de fond de 2016 :

a) Recommandations visant à réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires;

b) Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques; »

Le paragraphe 9 :

« Prie la Commission du désarmement de se réunir en 2016 pendant trois semaines au plus, à savoir du 4 au 22 avril, et de lui présenter un rapport de fond à sa soixante et onzième session, soulignant que si aucun accord n'a pu être trouvé sur un point particulier de l'ordre du jour, ledit rapport devra être accompagné d'un résumé des travaux établi par le Président où il sera fait état des différentes vues et positions exprimées, comme le prévoit le paragraphe 3.4 du texte adopté sur les moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement; »

Je viens de présenter les grandes lignes de la résolution qui définit le mandat des travaux à venir de la Commission du désarmement.

Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent faire des déclarations ou des observations sur ce que j'ai dit jusqu'ici.

**M. Volgarev** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, de votre élection au poste de président de la Commission du désarmement pour 2016, et vous souhaitons plein succès dans votre tâche.

La Fédération de Russie est favorable à l'intensification des travaux de la Commission du désarmement, qui fait partie intégrante du triptyque des Nations Unies pour le désarmement, à savoir la Commission, la Conférence du désarmement et la Première Commission de l'Assemblée générale.

Les objectifs et fonctions assignés à cet organe à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, c'est-à-dire contribuer à la conclusion d'accords dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération, sont plus nécessaires que jamais. Nous sommes convaincus que les connaissances expertes et les longues années d'expérience de la Commission peuvent servir à régler efficacement divers problèmes dans le domaine de la sécurité internationale et de la stabilité mondiale.

Voilà longtemps que nous nous inquiétons des efforts de plusieurs États de remettre en cause les mécanismes de désarmement en vigueur en tentant d'établir des structures parallèles, des groupes de travail ouverts par exemple, qui font manifestement double emploi avec les travaux de la Commission du désarmement. La logique nous dicte qu'il serait beaucoup plus simple de nous concentrer sur ce qui existe afin de ne pas perdre le potentiel offert par la

Commission, étant donné son orientation concrète. Sans aucun doute, la Commission sait quels sont les problèmes qui freinent ses travaux ainsi que ceux des autres éléments du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Il s'agit avant tout du manque de volonté politique s'agissant de définir les priorités ainsi que dans les positions des gouvernements.

C'est pourquoi nous sommes prêts à examiner les propositions constructives qui permettraient de donner un coup de fouet aux activités de la Commission. En revanche, nous sommes contre toute initiative qui viserait à modifier le règlement intérieur. La règle du consensus est le fondement d'importantes décisions intervenues dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération concernant des questions sensibles liées à la garantie de la sécurité militaire des États. La Russie est convaincue qu'étant donné son expérience, la Commission est tout à fait capable d'accomplir un travail de qualité sur la base des règles et des procédures existantes et dans le respect de la décision de l'Assemblée générale, qui lui a demandé d'améliorer ses méthodes de travail.

Nous croyons comprendre que le programme adopté par la Commission du désarmement à la session de 2015 demeure valable pour cette année également. Cela étant, nous voudrions savoir où en est la question d'ajouter une troisième question de fond à l'ordre du jour, et connaître l'issue des consultations avec les États que le précédent Président de la Commission entendait organiser pendant la période intersessions. La Fédération de Russie est prête à considérer toute proposition spécifique concernant l'ajout d'une troisième question de fond à l'ordre du jour, à condition qu'elle recueille le consensus des États et nous permette de revitaliser cet organe. Pour notre part, nous proposons d'étoffer l'ordre du jour en y inscrivant la question de la militarisation de l'espace.

**M. Eloumni** (Maroc) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection et vous assurer de notre pleine coopération et de tout notre appui. Brièvement, en ce qui concerne le suivi de la résolution 70/68 de l'Assemblée générale sur le rapport de la Commission du désarmement, nous pensons nous aussi que la volonté politique sera cruciale s'agissant de tout accord à la Commission ou ailleurs. Plus précisément, les travaux de la Commission reposent sur le consensus et je crois qu'il doit continuer d'en être ainsi. C'est très important.

Nous pensons également qu'améliorer les méthodes de travail de la Commission pourrait faciliter davantage nos efforts en vue de la réalisation d'un accord par consensus. Cela suppose de mettre en œuvre la résolution, et notamment son paragraphe 2 qui encourage une revitalisation des travaux de la Commission au cours du cycle triennal actuel. Cela nécessite également de poursuivre les efforts en faveur d'un ordre du jour qui encourage des délibérations et discussions plus ciblées. Nous sommes d'accord là-dessus et c'est d'ailleurs ce que confirme le paragraphe 3 de la résolution, qui souligne que les débats sur les questions inscrites à l'ordre du jour doivent être ciblés et viser l'obtention de résultats concrets. Cela vaut également pour les autres paragraphes de la résolution, notamment le paragraphe 9, qui comporte lui aussi des mesures importantes pour faire avancer les travaux de la Commission.

Je vous renouvelle tout notre appui, Monsieur le Président, et je vous remercie.

**M. Abdrakhmanov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de votre nomination, cher collègue et ami, Monsieur l'Ambassadeur Odo Tevi, et nous ne doutons pas que vous saurez diriger la Commission de manière avisée afin qu'elle s'avère un organe de désarmement fiable et à même de contribuer à la réunion préparatoire de 2017 de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. Veuillez accepter nos sincères félicitations, au nom de ma délégation et en mon nom propre, à l'occasion de votre élection.

Je sais que ce n'est pas le lieu pour les Présidents des Groupes de travail de prendre la parole et de présenter leurs rapports. C'est pourquoi je vais m'exprimer à titre national et présenter les vues de ma délégation, qui est très attachée aux objectifs et au processus de la Commission du désarmement, ainsi qu'à ses aspects organisationnels.

Je remercie mon collègue et ami, l'Ambassadeur Fodé Seck, d'avoir convoqué la présente séance afin de préparer le terrain pour la prochaine session de fond de la Commission du désarmement, qui s'ouvrira en avril. Étant donné que M. Seck s'apprête à quitter la présidence, je tiens à saluer la manière dont il a dirigé la Commission en cette phase très difficile caractérisée par des positions diamétralement opposées, en particulier sur le point 4 de l'ordre du jour, « Recommandations en vue de la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires ». Je suis

particulièrement reconnaissant à l'Ambassadeur Seck de m'avoir demandé de présider le Groupe de travail I, ce que j'ai eu l'honneur de faire sous sa direction.

Il est primordial que des consultations sur l'ordre du jour et le programme de travail de la Commission aient lieu d'ici à avril afin que le calendrier et les questions soient distribués aux membres à l'avance et qu'on ne perde pas une minute du temps précieux et limité de la Commission une fois que les séances auront commencé. Il faut que nous puissions entamer tout de suite les travaux de fond. Mon pays se fera un plaisir de vous faire profiter de son expérience en la matière, Monsieur le Président.

En ce qui concerne les propositions concrètes, je voudrais dire qu'on observe un accord général autour des grands principes et objectifs du désarmement. Mais le diable se cache dans les détails, et en l'occurrence les manières d'aborder ces questions traduisent des divergences radicales entre les différents groupes de pays, notamment au sein du Groupe de travail I, comme cela a été clairement démontré pendant le vote sur les résolutions à la Première Commission et à l'Assemblée générale en décembre de l'année dernière.

Nous voudrions suggérer que les séances à venir soient structurées de telle manière que les Groupes de travail en reviennent à la pratique qui était en vigueur avant 2013, à savoir se réunir tous les jours mais uniquement par demi-journée afin de consacrer le reste du temps aux consultations et à la rédaction des documents. Puisque, comme je l'ai dit plus haut, nous allons présider le Groupe de travail I, j'ai l'intention d'organiser des consultations intensives entre avril et maintenant avec le plus grand nombre possible de parties prenantes, d'experts et de groupes régionaux. J'invite les délégations à accorder toute l'attention voulue à la lettre que j'ai envoyée à mes collègues, les représentants permanents.

Bien que début 2015, de nombreuses délégations étaient favorables à l'inscription d'une troisième question à l'ordre du jour, et pour aussi souhaitable qu'elle soit, cette inscription dépend du rythme auquel chaque Groupe de travail avance. Cela dépend totalement de l'esprit de coopération des délégations et de la vitesse à laquelle elles veulent avancer. Si l'inscription d'une question supplémentaire est envisageable, ce n'est qu'en avril prochain que nous pourrons évaluer de manière réaliste si elle sera possible ou non.

Je voudrais aussi signaler que tous les États Membres, sans exception, pourraient s'inspirer du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, tenu en septembre, et qui a vu l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), ainsi que de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, adopté peu après dans la capitale française. Je mentionne ces accords parce qu'il y avait de très grandes divergences entre les États Membres, pourtant ceux-ci sont parvenus à s'entendre autour d'un objectif commun, étant donné la période difficile. Nous n'avons pas d'autre choix que d'être unis, compte tenu de la menace d'une explosion nucléaire ou d'un acte de terrorisme nucléaire, qu'il soit commis par un État ou par des acteurs non étatiques. Nous devons travailler sur les aspects qui nous rassemblent et élaborer les textes pertinents à partir de là. Il convient donc de prêter attention à tous ces aspects.

Vous pouvez compter, Monsieur le Président, sur tout l'appui du Kazakhstan dans vos efforts pour faire en sorte que nos travaux soient fructueux et aussi efficaces que possible.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie les délégations de leurs commentaires et suggestions. Je vais organiser des consultations avec les Présidents des Groupes de travail et l'ensemble des membres de la Commission, et reviendrai sur les problèmes soulevés à une date ultérieure.

#### **Ordre du jour provisoire de la session de fond de 2016 de la Commission du désarmement**

**Le Président** (*parle en anglais*) : S'il n'y a pas de commentaires, je considérerai que la Commission décide de prendre note de l'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2016 de la Commission du désarmement tel que publié sous la cote A/CN.10/L.76.

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Questions d'organisation**

**Le Président** (*parle en anglais*) : La Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale qui se réunit annuellement. Ses sessions sont financées à partir du budget ordinaire et ne nécessitent pas de

financement supplémentaire. En outre, conformément à la décision 52/492 de 1998, les sessions de fond annuelles de la Commission doivent durer trois semaines. Par conséquent, pendant la session de 2016, la Commission se réunira selon sa pratique habituelle, c'est-à-dire pour une session de trois semaines pleines. À cet égard, et compte tenu de la résolution 70/68, le Secrétariat a choisi, pour la session de fond de 2016, les dates du 4 au 21 avril.

Je signale que, conformément à la résolution 44/119 du 15 décembre 1989, toutes les questions d'organisation doivent être closes à la session d'organisation de la Commission du désarmement. Malheureusement, comme j'en ai déjà informé la Commission, nous ne sommes pas en mesure de clore l'examen de ces questions d'organisation étant donné qu'il reste les sièges suivants à pourvoir : un Vice-Président et le Rapporteur pour le Groupe des États d'Afrique, et deux Vice-Présidents pour chacun des groupes suivants : le Groupe des États d'Asie et du Pacifique, le Groupe des États d'Europe orientale, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

Comme les membres peuvent le constater, ce n'est pas une mince affaire et je saisis donc cette occasion pour demander instamment aux groupes régionaux concernés de procéder aux consultations qui s'imposent afin que la Commission puisse démarrer ses travaux de fond comme prévu, le 4 avril, avec un Bureau pleinement constitué. En conséquence, il paraît souhaitable de clore la présente session d'organisation de la Commission afin que la présidence et les délégations aient le temps nécessaire pour mener de nouvelles consultations au sujet des questions en suspens et y revenir le moment venu.

S'il n'y a pas d'autres questions pressantes à aborder, je considérerai que la Commission du désarmement souhaite conclure sa session d'organisation de 2016 et reprendra toutes les questions d'organisation en suspens à la première séance de sa session de fond de 2016, le 4 avril.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 10 h 40.*